

Séance du Samedi 16 novembre 2019

Membres en exercice : 13
Convocation du 5 novembre 2019

Présents : 8
Affichage : 5 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le samedi seize novembre, à onze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLEUR Jacqueline, Maire.

Etaient présents : Mme SCHAUFLEUR, Maire ; Mrs DUMEE, DUCHE, Adjointes ;
Mmes SABRE, DE CESARE, COLLARD, PUIG
M. DENIS,

Absents : Mrs HOCHON, BOUCHASSON (excusés), Mmes PEREIRA, DUBOIS
(excusées), Mme BRETON

Secrétaire de séance : Mme PUIG Nadège

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mme PUIG Nadège, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'étude et l'élaboration d'un dossier de demande de subvention « Contrat Rural ».

Le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2019 est approuvé, à l'unanimité.

- **Délibérations n°2019-46 et 2019-47: Finances Locales / Subventions – Demande d'aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 pour l'implantation d'une réserve d'eau de 120 m³, Sente de la Croix St Blandin et dans le Haut de la Villeneuve**

Madame le Maire rappelle au conseil le projet d'implantation d'une réserve d'eau de 120 m³ au niveau de la Croix St Blandin et une au niveau du Haut de la Villeneuve afin d'assurer la défense incendie dans ces deux secteurs, qui en sont actuellement dépourvus.

Ces deux projets sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les deux projets d'investissement.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2020 pour réaliser ces travaux.

PRÉCISE que le taux maximal de subvention pouvant être attribué est de 80 % du montant HT des travaux pour chacun des projets.

ARRÊTE les modalités de financement comme suit :

- Réserve d'eau de 120 m³, Sente de la Croix St Blandin :

Coût total (TTC) : 48 000 € DETR : 32 000 € Autofinancement communal : 16 000 €

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Samedi 16 novembre 2019

- Réserve d'eau de 120 m³, Haut de la Villeneuve :

Coût total (TTC) : 60 840 € DETR : 40 560 € Autofinancement communal : 20 280 €

- **Délibération n°2019-48 : Fonction Publique / Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire sur les missions optionnelles pouvant être assurées par le Centre de Gestion,

APPROUVE, à l'unanimité, la convention unique pour l'année 2020 et autorise Mme le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

- **Délibération n°2019-49 : Marchés Publics / Contrat de maîtrise d'œuvre / Travaux de réaménagement d'un bâtiment existant sis 5 rue du Clos Charretier en logement et aménagement des abords – Étude et élaboration d'un dossier de demande de subvention « Contrat Rural »**

Madame le Maire rappelle au conseil le projet relatif aux travaux de réaménagement d'un bâtiment existant sis 5 rue du Clos Charretier en logement et aménagement des abords. Ce projet fera l'objet d'un Contrat Rural permettant ainsi d'être subventionné conjointement par le Département et la Région.

Afin d'élaborer le dossier de demande de subvention, il convient de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec M. ROSSIGNOL et M. TALFUMIER, en charge du dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la convention de maîtrise d'œuvre proposée.

PRÉCISE que le montant des honoraires s'élèvera à 11 100 € HT, soit 3 % du montant subventionnable HT des travaux.

AUTORISE Mme le Maire à signer la présente convention de maîtrise d'œuvre.

- **Questions diverses :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie Route du Grand Morin ont été réceptionnés le mardi 12 novembre. A la demande des riverains, nous avons dû supprimer des places de stationnement initialement prévues dans le projet. Ces travaux sécuritaires sont conformes à la réglementation actuelle. Ils ont été subventionnés par le Département de Seine-et-Marne à hauteur de 35 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.

Ont signé au registre les membres présents.

PUBLIE LE 18 NOVEMBRE 2019.